

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 22 JANVIER 2016



**Présents** : Monsieur Desmarest, Maire  
Messieurs Six, Lecat, Breffel, Littière, Berte, Halleur, Chevalier.  
Mesdames Ferro, Commun, Perdrieau.  
**Absent** : Monsieur Braule ; Madame Derenty  
**Absents excusés**: Madame Berton  
**Absents excusés et représentés** : Madame Gardinier  
**Secrétaire** : Monsieur Six.

## COTISATION AACFA

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association des Anciens Combattants Franco-Américains pour un montant de 23 €uros à l'année. Cette somme sera prévue au budget primitif de 2016.

## DECISION MODIFICATIVE – M14

Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) a été mis en place en 2012 suite à la suppression de la Taxe Professionnelle. Pour être conforme aux dépenses obligatoires sur l'année 2015, le Conseil Municipal est contraint de prendre la décision modificative suivante :

- ✚ Mandat au compte 73925 pour un montant de 1 826 €
- ✚ Titre au compte 73111 pour un montant de 1 826 €

## LICENCE IV – LE GRAND MARECHAL

Suite à la liquidation judiciaire du Grand Maréchal, la Licence IV va être vendue aux enchères. La Mairie se porte acquéreur.  
Voté à l'unanimité

## DEFENSE INCENDIE

Le contrôle incendie était jusqu'alors assuré par les pompiers (contrôle des poteaux d'incendie). A partir de 2016 c'est à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal décide de demander auprès de la Lyonnaise des Eaux et de différents organismes agréés un devis.

## COTISATION UNION DES MAIRES DE L'OISE

Oùï les explications de Monsieur Le Maire, il est décidé, à l'unanimité d'adhérer à l'UMO pour un montant de 280.74 €. Cette somme sera prévue au budget primitif de 2016.

## COMPAGNIE D'ARC – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, avant de statuer, souhaite, pour respecter la réglementation, disposer des deux derniers budgets votés au cours des Assemblées Générales et du budget prévisionnel des manifestations.

## PLATEFORME RUE BERNARD BEJOT - PONT DU FRANCPONT

La Société Baruch & Fisch souhaite bénéficier de la plateforme au bout de la rue Bernard Béjot pour la construction du futur Pont du Francport (réception, assemblage... des différentes parties du pont). Compte tenu de la structure de la chaussée il n'est pas possible de donner un avis favorable à cette Société pour le passage d'engins lourds... La rue Bernard Béjot est limité à 10 tonnes d'une part et d'autre par la plateforme sollicitée n'appartient pas à la Collectivité.

## **BIBLIOTHEQUE**

Afin de relancer officiellement la bibliothèque de la Commune, des objectifs ont été mis en place avec l'aide de la Médiathèque Départementale de l'Oise : désherbage, informatisation de la bibliothèque, réorganisation...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui donner un coup de jeune : peinture, et achat d'étagères, ... pour un montant de 691.05 €.

Fait à Rethondes, le 23 janvier 2016  
Le Maire,